

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n° 107/7.1/19-12/15

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	26

Date de la convocation : 13-12-2018

Date de l'affichage : 13-12-2018

OBJET :

TARIFICATION

CHAPELLE DES CAPUCINS

Rapporteur : JC CAMPOS

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le DIX NEUF DECEMBRE à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, N. CLAUDEL, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, C. BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absents : A. MOLLUNA – G. BER – A. JACINTO

Absents ayant donné procuration :

S. ROUS à N. THEODOSE

M. NEPOTY a P. MAUMEJEAN

Secrétaire de séance : JC BASCHIOU

Il est proposé au conseil municipal de voter de nouveaux tarifs d'occupation du domaine public de l'espace de la Chapelle des Capucins, comme suit :

- 125 € TTC/semaine pour les artistes Aigues-Mortais
- 400 € TTC/semaine pour les artistes extérieurs

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, après débat et à la majorité :

Pour : 22

Contre : 4 : C. BONATO – F. LABARUSSIAS – R. BOUTEILLER – A. BONNET

- adopte la proposition.



Le Maire,
Pierre Maumejean